

L'autorisation environnementale unique

**Sa mise en place en Hauts-de-
France**

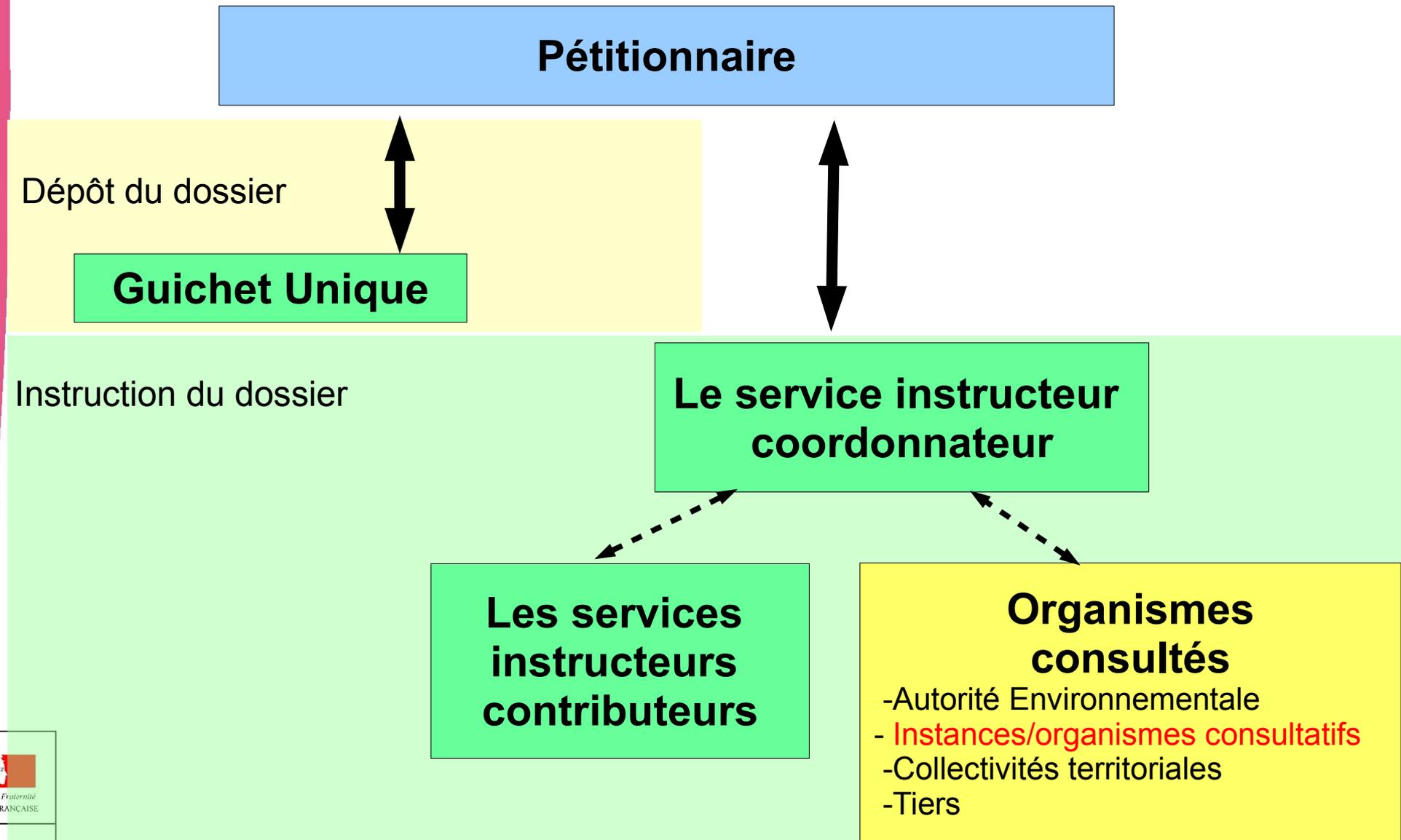
**Réunion annuelle des
bureaux d'études organisée
par la DREAL**

Le 7 avril 2017 à Arras



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Acteurs de la réforme



Les acteurs de la réforme

■ Guichet unique

- « **Référent administratif** » chargé de veiller au respect du cadre juridique de la procédure en synergie avec le service coordonnateur
- Missions : réception du certificat de projet / du dossier, complétude du dossier sur la forme, pilotage de l'enquête publique (et des saisines des services sur le volet ICPE)

■ Service coordonnateur

- « Chef de projet », **pilote de l'instruction** sur le plan technique
- Missions : interlocuteur privilégié du porteur de projet, instruction du dossier sur son champ de compétence, demande de compléments groupée et proposition d'arbitrage / de décision au Préfet (sur la base des contributions des services contributeurs)



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Les acteurs de la réforme

ICPE					
	02	59	60	62	80
Guichet «unique »	DDT	Préf.	DDT	Préf.	Préf.
Service coordonnateur	ICPE industrie : UD DREAL ICPE agricole : DDPP				



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Les acteurs de la réforme

- **Service contributeur**
 - Instructeur de la demande sur son champ de compétence
 - Missions sur son champ de compétence : analyse du dossier, contributions pour les demandes de compléments et la rédaction des prescriptions, gestion des contrôles

- **Organismes consultés**
 - Émetteur d'un avis (conforme / simple) sur son domaine de compétence
 - Exemples (en fonction des autorisations sollicitées) :
 - Autorité Environnementale
 - ARS, CLE, CDNPS...
 - ONF (Office National des Forêts), CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature), HCB (Haut Conseil des Biotechnologies), différents ministres (aviation civile, défense, sites...)...



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Le dépôt du dossier au guichet unique



- Prise de RDV avec le Bureau de l'Environnement
- Dépôt de 4 exemplaires papiers et une version électronique
- Mise à disposition d'un formulaire de dépôt du dossier pour le pétitionnaire (en attendant le CERFA national) disponible sur le site Internet DREAL HDF



Vérification de la complétude du dossier (forme)



- Vérification de la complétude du dossier (forme) par le BE lors du dépôt sur la base du formulaire de dépôt :
 - 👉 Si dossier incomplet : relevé des insuffisances & dossier non déposé
 - 👉 Si dossier complet : accusé de réception du dossier & départ du délai d'instruction

Instruction du dossier



- Pendant l’instruction, l’interlocuteur unique de l’exploitant est l’inspecteur des installations classées en lien avec les autres services contributeurs.
- Partage du dossier sur une plateforme de dématérialisation (architecture intelligente du dossier, éviter les gros fichiers).
- Instruction du dossier en mode PROJET de l’examen préalable à la décision finale.

Merci de votre attention !



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE